

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Séance du : 27 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 25.03.715

Objet : Renouvellement d'adhésions à des associations et propositions de nouvelles adhésions

Le 27 mars 2025 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (20 membres)

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Olivier GUERRA, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Bernard PRINCE (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Mesdames Françoise SIMEON (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Florence SIORAT (pouvoir à Monsieur Sébastien VINCINI), Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY, Monsieur Laurent FOREST Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Mesdames Lauriane MASELLA, Brigitte SEGARD et Monsieur Lionel WELTER.

Dans le cadre de ses missions, Haute-Garonne Ingénierie-ATD est amené à adhérer à différentes associations afin de participer à leurs travaux et aux échanges avec des réseaux d'acteurs spécialisés en lien avec les activités de l'Agence, de bénéficier, le cas échéant, de l'accès à des actions de formation, colloques, rencontres ou séminaires professionnels.

Il est proposé de renouveler pour l'année 2025 les adhésions annuelles de l'Agence aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Domaine d'activités	Montant estimé TTC de la cotisation annuelle	Observations
AFIGESE	Expertise financière	370,00 €	Forfait
DECLIC	Expertise numérique	2.200,00 €	Forfait en fonction du nombre d'agents dédiés à l'assistance numérique
AnDatd	Réseau des directeurs des Agences Techniques Départementales	50,00 €	Forfait en fonction du nombre de dirigeants
Fédération Nationale des SCoT	Réseau représentant les structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	4.000,00 €	Forfait
Open-IG	Expertise en informations géographiques en Occitanie	1.650,00 €	Forfait permettant notamment l'accès à une licence et autres données pour l'Observatoire
OP-QU	Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OP-QH)	450,00 €	Forfait de 150 €/agent pour maintenir la qualification de trois agents de HGI-ATD (examen 2023 valable 5 ans)

Concernant l'association Open-IG, il convient de rappeler que cette adhésion offre également l'opportunité de participer au projet « **France Tourisme Observation** » (**FTO**) au sein du partenariat constitué par le groupement d'Intérêt économique (GIE) **ATOUT France** et l'association **ADN Tourisme**.

Une Convention Cadre « FTO » a été signée par l'ensemble des structures intéressées au cours de l'année 2024. Pour l'Occitanie, les contractants étaient le Comité Régional de Tourisme (CRT) comme coordonnateur, FTO et chaque partenaire concerné au sein de la région Occitanie (soit 13 départements et Haute-Garonne Ingénierie-ATD). L'organisation des co-financements est ensuite répartie en fonction du nombre d'adhérents par territoire.

Le projet FTO permet d'accéder d'une part, à un pack de données essentielles dont une plateforme technologique, accessible via le règlement d'une licence, et d'autre part, à des services « à la carte ». Pour HGI-ATD, le montant des sommes réglées en 2024 dans le cadre de la convention cadre « FTO » s'est élevé à : 7.050,00 €.

Les coûts pour 2025 devraient être sensiblement les mêmes en fonction des options retenues (rajout par exemple des données MAJIC estimées à 3.600 €), étant noté qu'une partie des frais est pris en charge par le CRT (environ 30%).

En complément des renouvellements d'adhésion indiqués ci-avant, il est proposé d'adhérer à une nouvelle association : la **FNOFEL** (Fédération Nationale des Organismes de Formation des Elus Locaux). Cet établissement créé en mars 2020 regroupe les organismes de formation des élus locaux disposant de l'agrément délivré par l'Etat.

Cette association a pour vocation de :

- Représenter et de défendre les intérêts des organismes de formation des élus locaux,
- Garantir la qualité des formations dispensées aux élus locaux,
- Promouvoir la formation des élus auprès des pouvoirs publics et des élus locaux,
- Préserver les spécificités propres à la formation des élus locaux.

Le coût d'adhésion à la FNOFEL représente une somme de 100,00 € par an.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- De procéder au renouvellement des adhésions auprès des associations : AFIGESE, DECLIC, AnDat, Fédération Nationale des SCoT, OpenIG et OP-QH ;
- De reconduire la convention cadre « FTO » proposée par ATOUT France et l'association ADN Tourisme, avec le CRT Occitanie, coordonnateur « FTO » ;
- D'adhérer à l'association FNOFEL ;
- D'autoriser Monsieur le **PRESIDENT** à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI